



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Conditions générales de ventes

par la société LJeCONSEILS S.A.S.U (Ci-après « les Conditions Générales de Vente), société par action simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est située au Centre d'affaires BeBOOSTER, 12 rue des arts et métiers, lot. Dillon stade 97200 Fort-De-France et enregistrée sous le numéro 02 97 324 0597 auprès du préfet de région de Martinique (ci-après « LJeCONSEILS S.A.S.U »). Cet enregistrement ne vaut pas agrément d'Etat. La société est représentée par sa Présidente Madame Leslie JULVECOURT.

Article 1 - Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par LJeCONSEILS S.A.S.U rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés implique des moyens pédagogiques, des moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par LJeCONSEILS S.A.S.U porte un numéro d'identification unique, une dénomination, un titre et un contenu.

La participation aux formations dispensées par LJeCONSEILS S.A.S.U implique de la part du prescripteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client) que ce dernier veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par LJeCONSEILS S.A.S.U s'adresse aux entreprises et aux particuliers. Les prestations vendues concernent la formation « inter », « intra » entreprises des personnels et individuels de tous niveaux notamment dans les domaines de l'accompagnement au changement, de l'efficacité professionnelle, des capacités relationnelles, de la communication, du management, de la gestion, de la bureautique.

Article 2 - Application des conditions générales de vente de prestations de formation – Durée

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de LJeCONSEILS S.A.S.U, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise » ou « individuelles », ou des offres spéciales décrites ci-après.

De même, le simple fait d'être présent en personne ou représenté, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et un responsable de LJeCONSEILS S.A.S.U dûment habilité à cet effet.

Le fait que LJeCONSEILS S.A.S.U ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 3 - Champ d'application

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre LJeCONSEILS S.A.S.U et le Client, sous réserve de conditions particulières clairement convenues entre les parties.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise » ou « individuelles » et tout accompagnement proposés par LJeCONSEILS S.A.S.U dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations et tout accompagnement définis pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée, par LJeCONSEILS S.A.S.U et le Client.

Article 4 - Dématérialisation des contenus.

Dans le cadre d'un engagement de LJeCONSEILS S.A.S.U pour l'environnement, les supports fournis lors des sessions de formation sont dématérialisés.

Article 5 - Formations en distanciel et e-learning

LJeCONSEILS S.A.S.U accorde au Client un droit d'accès non exclusif à sa plateforme, inaccessibles et non transférables de ses Modules figurant à la commande. L'adresse e-mail des stagiaires est indispensable. En raison de son caractère sensible, il doit obligatoirement être transmis par le Client et ce, dans les plus brefs délais. Il ne doit pas faire l'objet de reconstitution ou autre recherche de LJeCONSEILS S.A.S.U.

Pour rappel, les stagiaires doivent valider les documents sur leur extranet au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de l'action.

Mise à disposition des Modules

L'ensemble des Modules, objet de la commande, sera mis à la disposition du/de la stagiaire, dans un portail e-learning, après acceptation de la commande.

Accès aux Modules

L'accès aux Modules est géré par les plateformes de LJeCONSEILS S.A.S.U.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des Stagiaires sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail).

L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

L'accès prendra fin selon le délai indiqué dans le contrat/convention ou au terme de la formation. Il aura à nouveau accès de manière temporaire afin de renseigner le questionnaire à froid.

L'action pourra prévoir la mise à disposition à son terme d'un PADLET LJeCONSEILS S.A.S.U ou autre mur virtuel. Le lien et le mode de passe sont strictement réservés au stagiaire et ne doivent pas être diffusés.

Responsabilité

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

LJeCONSEILS S.A.S.U ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer LJeCONSEILS S.A.S.U de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Durée de l'accès aux Modules

La commande prend effet à compter de la réception LJeCONSEILS S.A.S.U de l'acceptation par le Client de la commande.

Le Client dispose d'un délai spécifié dans la commande à compter de la livraison des Modules pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé le délai spécifié dans la commande ou en cas de consommation de l'intégralité des licences, la(les) licence(s) d'utilisation consentie au Client cessera(ont) immédiatement et le Client devra effectuer une autre commande.

Services Associés

Le droit d'accès à la plateforme/modules LJeCONSEILS S.A.S.U comprend les services suivants :

- Mise en ligne de l'extranet du(de la) stagiaire
- Assistance technique des utilisateurs par e-mail
- Hébergement des données de formation par LJeCONSEILS S.A.S.U
- Maintenance corrective et évolutive

Le contenu peut varier selon les options retenues lors de la commande.

Article 6 – Délai de rétractation

Conformément à l'article L.121-21 du Code de consommation « Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation » si le contrat est conclu à distance ou à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement. Lorsque le contrat est conclu dans l'établissement, ce délai est de dix jours.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

« Au sens du présent code, est considéré comme un consommateur toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale. » Loi n° 2014-344 chapitre II Section I art.3 du 17 mars 2014 dite « loi Hamon ».

Il en informe l'OPAC¹ par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de la valeur prévue par la convention. Au-delà de ces délais, il ne pourra se rétracter.

A ce titre, pour les professionnels (« toute personne physique ou personne morale, qu'elle soit publique ou privée, qui agit, y compris par l'intermédiaire d'une personne agissant en son nom ou pour son compte, aux fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale »), ce délai de rétractation de quatorze jours *ne s'applique pas* sauf si ces trois conditions sont réunies (« loi Hamon ») :

- le contrat est conclu hors établissement (un lieu où le professionnel exerce son activité en permanence ou de manière habituelle ou celui conclu après un démarchage) ;
- l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité principale de l'entreprise ;
- le nombre de salariés de l'entreprise est inférieur ou égal à cinq.

Si ces trois conditions sont réunies, l'entreprise bénéficie d'un droit de rétractation comme tout consommateur.

Article 7 - Validation de formation

Pour être prise en compte par LJeCONSEILS S.A.S.U, toute formation doit faire l'objet d'une validation par le Client par la signature du devis avec la mention « bon pour accord » et/ou d'une convention cette dernière sera *paraphée* et *signée* avec la mention « lu et approuvé » et ce, dans un délai raisonnable après la transmission de ces dits documents. En l'absence de validation par le client, l'inscription du/de la stagiaire n'est pas actée. Aussi, la place peut être proposée à un autre client.

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client, son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

LJeCONSEILS S.A.S.U fait parvenir au Client, une convention/contrat de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à LJeCONSEILS S.A.S.U un exemplaire paraphé, signé avec la mention « lu et approuvé » et portant le cas échéant son cachet commercial.

Si toutes les modalités de validation de la formation ne sont pas remplies à savoir le *paraphe* et la *signature* de la convention/contrat, des conditions générales de vente (lors de la première action avec le client ou suite à une modification des CGV de LJeCONSEILS S.A.S.U), du règlement intérieur et le règlement de l'action selon les modalités définies dans l'article 12) au moins 21 jours ouvrés avant le début de la formation, LJeCONSEILS S.A.S.U s'octroie le droit de pouvoir la reporter ou l'annuler.

LJeCONSEILS S.A.S.U se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le

¹ Organisme Prestataire d'Actions concourant au développement des Compétences



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de l'action. LJeCONSEILS S.A.S.U n'est tenue à aucune indemnité d'aucune sorte.

Lorsque les stagiaires ont suivi l'intégralité de la formation une attestation de présence est adressée au Client au terme de la formation.

Article 8 - Organisation de l'action de formation

Lorsque les formations se déroulent dans l'enceinte de la structure du Client, celui-ci s'engage à mettre à la disposition du formateur l'ensemble des éléments nécessaires au bon déroulement de la formation (salle équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc ou paperboard etc) et d'une salle dont la taille est suffisante afin d'accueillir les stagiaires et le(la) formatrice dans de bonnes conditions et dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et sanitaires en vigueur.

Article 9 - Modification la demande l'action de formation/d'accompagnement – Annulation ou report

Par LJeCONSEILS S.A.S.U

L'OPAC LJeCONSEILS S.A.S.U se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'il juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Il se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation ou de report pour quelque cause que ce soit (indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques), pandémie, la (ou les) formation(s) commandée(s) pourra(ont) être reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité dû au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, LJeCONSEILS S.A.S.U s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants de ces formations préalablement inscrits dans les plus brefs délais avant le début de la ou des actions concernées. Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

Comme indiqué dans l'article 6, en l'absence de validation du Client de l'action de formation au moins 21 jours ouvrés avant le début de celle-ci, LJeCONSEILS S.A.S.U s'octroie le droit de pouvoir la reporter ou l'annuler sans dédommagement ni pénalité due au Client.

Par le client

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à LJeCONSEILS S.A.S.U selon les conditions définies plus bas avant le début de la formation ou de l'accompagnement par le Client lui-même, et non par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées par



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Centre d'affaires BeBOOSTER, 12 rue des arts et métiers, lotissement Dillon stade 97200 Fort-De-France.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- Tout report ou toute annulation intervenant plus de 21 jours ouvrés avant la date du début de l'action, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- Tout report ou toute annulation intervenant entre 14 et 21 jours ouvrés avant la date du début de l'action, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par LJeCONSEILS S.A.S.U égale à 50 % du prix des actions commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- Tout report ou toute annulation intervenant 14 jours ouvrés ou moins avant le début de l'action, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec accusé de réception dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par LJeCONSEILS S.A.S.U égale à 100 % du prix des actions commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire sur la base du prix indiqué dans la convention/contrat.

Toute formation/action commencée sera due intégralement par le Client.

Article 10 - Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par LJeCONSEILS S.A.S.U inclut la fourniture de la prestation de formation/d'accompagnement conforme aux exigences de qualité de LJeCONSEILS S.A.S.U (support de formation, moyens pédagogiques, outils) convenues lors de la commande) et du RNQ du 6 juin 2019.

Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements, d'hébergement des participants et du formateur à la formation ou à l'accompagnement *ne* sont *pas* inclus dans le prix de la prestation de formation.

Article 11 : Facturation

Une facture sera établie et remise au Client par LJeCONSEILS S.A.S.U à l'issue de la formation pour tout Client et selon les dispositions de l'Article 10.

Article 12 - Paiement – Modalités

Pour une inscription définitive, le client s'engage à régler avant le début de la formation et au terme du délai rétractation comme défini dans l'Article 6, la totalité du prix de la prestation (exception faite pour les collectivités locales et les entreprises dont les formations sont prises en charge par un OPCO), et à défaut,



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

pour les entreprises, 30% du montant de la facture de la commande. Le solde est exigible dès réception des factures.

Le client particulier s'engage à régler 30% du montant de la facture de la commande et ce, au terme du délai de rétractation et avant le début de l'action. Le solde est exigible dès réception des factures.

Le devis signé doit donner suite au versement par virement de 30% des frais de participation.

Le RIB de LJeCONSEILS S.A.S.U est présent sur le devis et la facture.

Tous les prix sont indiqués en euros et « Net de TVA ». LJeCONSEILS S.A.S.U est exonéré de TVA (article 261-4-4 du CGI : prestations de formation exonération de TVA).

Ces modalités sont appliquées *sauf accord préalable et écrit* sous forme de courrier, d'e-mail, contrat ou convention entre le Client et un responsable habilité de LJeCONSEILS S.A.S.U. Dans ce cas, le règlement pourra être effectué dans le délai défini d'un commun accord.

Dans le cas d'un financement par l'intermédiaire d'un OPCO, le Client devra le préciser de manière explicite sur son bulletin d'inscription ou lors de sa demande de formation. En outre, il lui appartient d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. La prise en charge est exigée au premier jour de la formation. Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé et devra être réglé par le Client.

Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue pour quelque motif que ce soit avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de LJeCONSEILS S.A.S.U et se chargera d'obtenir son remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.

Article 13 - Refus de commande

Dans le cas où un Client passerait une commande à LJeCONSEILS S.A.S.U, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s) selon les modalités définies dans l'article 7, l'OPAC pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Article 14 - Paiement – Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

D'un commun accord entre le Client et LJeCONSEILS S.A.S.U, ce délai de paiement peut être différent. Le délai spécifié dans le devis et/ou dans le contrat/la convention prévaut sur ces conditions générales.

Toute somme payée en retard générera des pénalités de retard exigibles, conformément à l'article L 441-6 du Code de Commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Le montant de ces intérêts de retard sera imputé de plein droit sur toutes remises, ristournes ou rabais dus par LJeCONSEILS S.A.S.U.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par LJeCONSEILS S.A.S.U. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 15 - Propriété Intellectuelle – Droits d'auteur

L'ensemble des documents (supports, cours, programme, travaux, vidéos/animations et extranet réalisées par LJeCONSEILS S.A.S.U, accès à l'extranet LJeCONSEILS S.A.S.U, aux PADLET de LJeCONSEILS S.A.S.U ou autre PADLET/ressource dématérialisée) remis au cours de la formation/action sont la propriété intellectuelle exclusive de LJeCONSEILS S.A.S.U. Ils sont remis nominativement aux stagiaires et leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société.

Concernant les accès aux plateformes, une mention spécifique est indiquée à l'Article 5.

En tant qu'œuvres originales, elles sont protégées par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. Le logo de LJeCONSEILS ne pourra être utilisé qu'avec l'autorisation expresse de Leslie JULVECOURT.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, reproduire ou transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit de Madame Leslie JULVECOURT de LJeCONSEILS S.A.S.U. S'interdiction porte notamment dans une optique de l'organisation ou de l'animation de formations internes.

Le Client s'interdit d'effectuer toute copie de logiciels/plateformes utilisés pendant la formation/action, à l'exception des exercices réalisés, à condition que les fichiers n'incluent en aucune façon des parties du programme protégé par un droit quelconque.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants.

Article 16 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le/la stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de LJeCONSEILS S.A.S.U dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participant(e)s qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ses participants. Si l'action se déroule en dehors des locaux de LJeCONSEILS S.A.S.U, les participants devront respecter le règlement intérieur du dit lieu.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Bilans de compétences
Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience

Article 17 : Nullité d'une clause

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions desdites Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre LJeCONSEILS S.A.S.U et le Client.

Article 18 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du Règlement Général sur la Protection des Données. Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de LJeCONSEILS S.A.S.U.

Article 19 : Litiges

Si une contestation ou un différend n'a pas pu être réglé à l'amiable, chaque partie demeurera maîtresse de recourir aux procédures de droit commun.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

L'OPAC LJeCONSEILS S.A.S.U

Le client

Date et signature

précédées de la mention « *lu et approuvé* »

précédées de la mention « *lu et approuvé* »

lu et approuvé

LJeCONSEILS S.A.S.U
Centre d'affaires BeBOOSTER, 12 rue des arts et métiers,
lot. Dillon stade 97200 Fort-De-France
Tél : 0696 954 834 / E-mail : contact@ljeconseils.fr
SIRET 87958439900015 - Code APE 8559A
Enregistré sous le n° 02 97 324 0597
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.